

ESPPADOM

Echanges financeurs – prestataires pour les services à domicile auprès des personnes en perte d'autonomie

Programme soutenu par
la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Éléments à intégrer dans les CCTP des appels d'offres
des Conseils généraux relatifs au développement d'échanges dématérialisés avec les SAD pour respecter le référentiel Esppadom

Ensemble de paragraphes qui peuvent être utilisés et adaptés en fonction du périmètre de la consultation.

1 **Respect des standards Esppadom pour les échanges**

Depuis 2011, le Département s'est engagé dans une démarche de standardisation des échanges dématérialisés avec les prestataires de services au domicile pour la transmission du plan d'aide, la facturation des services et la télégestion. Cette démarche, soutenue par la CNSA, a abouti à la définition d'un ensemble de standards dénommé Esppadom, définissant en particulier un dictionnaire commun des données échangées et des messages exprimés en syntaxe XML.

[optionnel en fonction des choix du Département et l'objet de l'appel d'offres, notamment s'il s'agit d'une plate-forme]. Les échanges peuvent se faire directement entre le prestataire et le système du Conseil général, ou au travers d'une plate-forme capable de convertir les formats si le Département en a défini une.

Le titulaire devra se conformer à ce standard pour l'émission et la réception de messages dans le périmètre des trois flux concernés. Dans le cas où un prestataire ne pourrait gérer des messages conformes – mais pourrait produire des données fonctionnellement identique à un autre format, le titulaire devra soit pouvoir assurer les conversions soit pouvoir transiter par une plate-forme partenaire.

Les différents éléments d'Esppadom sont libres de droits d'usage.

Les précisions techniques qui lui apparaîtraient nécessaires peuvent être demandées à.....

2 **Les objectifs du respect du standard**

Les objectifs de la mise en place d'un protocole standard d'échanges dématérialisés des données sont :

- Fluidifier la transmission des plans d'aide à domicile (APA, PCH, Aide sociale, ...),
- Partager les données de contrôle de l'effectivité des prestations réalisées à domicile,
- Faciliter l'émission, le contrôle des factures et accélérer la mise en paiement,
- Recueillir des données homogènes à celles existant dans d'autres départements afin de faciliter la conduite des politiques en matière de solidarité.

Le protocole standard d'échanges dématérialisés des données Esppadom est actuellement déployé sur les principales plates-formes d'intermédiation et de télégestion et les interfaces des applications des principaux éditeurs de logiciels du secteur médico-social et des services à la personne.

3 Le contexte des échanges

[Ce paragraphe décrit les acteurs impliqués dans les échanges, en fonction du périmètre de l'appel d'offres, des solutions existantes, des choix du CG en matière d'organisation et de relations avec les prestataires de services].

L'organisation, les acteurs, les bénéficiaires, ...

La situation de la dématérialisation

Les principaux éditeurs des logiciels d'applications représentés sur le département

- L'éditeur du logiciel métier pour l'action sociale du Conseil général ____.
- Les éditeurs des logiciels métier des prestataires de services à domicile sont : (indiquer le logiciel et s'il utilise Esppadom, pour quel flux)
- Les fournisseurs de plates-formes d'échanges de données dématérialisées et de télégestion en téléservices ou webservices, _____

Précisions sur la télégestion et le contrôle d'effectivité : systèmes mis en place par les prestataires, transmissions au CG, système déjà mis en œuvre par le CG

4 Glossaire - définitions

Terme	Désignation
Bénéficiaire	Bénéficiaires d'allocations sociales gérées par le financeur au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), l'aide-ménagère.
Prestataire	Service employeur qui met à disposition son personnel pour prendre en charge les bénéficiaires de l'APA, PCH, aide sociale à domicile.
Mandataire	Service qui accompagne le client-usager-bénéficiaire, qui reste employeur, dans ses démarches administratives (embauche, déclarations...)
Financeur	Terme générique désignant l'organisme payeur dans une prise en charge des prestations.
Esppadom	Standard décrivant le contenu et l'organisation des flux dématérialisés échangés entre les financeurs et les prestataires de services aux personnes en perte d'autonomie au domicile.
Donnée	Elément minimum d'information échangé. Esppadom définit le contenu fonctionnel de la donnée mais non la nomenclature utilisée ou la codification. Cependant, les données qui correspondent à une norme nationale doivent se conformer à celle-ci.
Message	Ensemble organisé de données échangé entre les systèmes d'information du Conseil général et du prestataire SAD. Le standard ne précise pas le mode de transport du message mais celui-ci doit être inclus dans une enveloppe conforme aux standards et normes des protocoles de transport utilisés dans l'architecture retenue par le Conseil général.

Référentiels externes	La conformité au Référentiel général d'interopérabilité de l'Etat (RGI) et au Référentiel général de sécurité (RGS) dans leur version la plus récente est exigée. Pour les messages, Esppadom se conforme aux standards et normes internationaux, définis par l'UN CEFAC et par le CEN (pour la facture, qui est une norme européenne) et exprimés en UML/XML. Le mapping entre ces standards et les spécifications précises d'Esppadom fait partie des documents techniques Esppadom.
Flux : Plan d'aide	Ce flux suit la norme internationale "Order" : descriptif des prestations et des modalités de mise en œuvre à domicile par le prestataire SAD au profit du bénéficiaire.
Flux : Facture	Ce flux suit la norme internationale "Invoice": descriptif des prestations détaillées réalisées à domicile et facturées par le prestataire ou mandataire au financeur ainsi que des données permettant le règlement par les services comptables.
Flux : Télégestion	Ce flux suit la norme internationale "Delivery" : descriptif des prestations détaillées (équivalent au bon de livraison), produit par le prestataire ou le mandataire ou un tiers de confiance et partagé avec le financeur pour le contrôle de l'effectivité des prestations réalisées à domicile.

5 Exigences d'utilisation d'Esppadom

Paragraphes à adapter en fonction de l'appel d'offres, du contexte et des choix du CG.

5.1 Pour un appel d'offre relatif à des éléments du système d'information du Conseil général

Les systèmes mis en place par le prestataire doivent pouvoir exporter, importer et gérer les données définies dans le dictionnaire Esppadom – indépendamment du format technique et du codage des données mais en correspondant à la définition donnée par le dictionnaire (par exemple pour les heures, le bénéficiaire, les adresses, les activités etc.)

Les systèmes doivent être capables de recevoir et interpréter les messages XML définis dans Esppadom – selon les fonctions assurées par le logiciel en cause :

- construction ou extraction du plan d'aide et envoi,
- réception de factures et intégration dans les systèmes du CG,
- réception et intégration des données de télégestion – indépendamment des outils de capture de l'information lors de l'intervention au domicile et des choix (transfert direct, transfert par le prestataire..)

Des messages d'erreur (sur la syntaxe, les données) doivent pouvoir être retournés.

5.2 Pour un appel d'offres relatif à une plate-forme d'intermédiation et de télégestion

La plate-forme doit pouvoir exporter, importer et gérer les données définies dans le dictionnaire Esppadom – indépendamment du format technique et du codage des données mais en correspondant à la définition donnée par le dictionnaire (par exemple pour les heures, le bénéficiaire, adresses, les activités etc.).

Elle doit pouvoir assurer la conversion des formats des données, si nécessaire, en fonction des situations des différents acteurs (dont certaines ont été indiquées ci-dessus dans le contexte). Elle

doit aussi pouvoir gérer des conversions de nomenclatures ou de codage le cas échéant afin de permettre l'évolution de ces nomenclatures – c'est-à-dire assurer une gestion de versions.

La plate-forme doit être capable de produire ou recevoir les messages XML au standard Esppadom pour les trois flux (plan d'aide, facture, télégestion), en fonction des décisions du CG, des capacités des logiciels utilisés par celui-ci pour gérer le domaine social, des capacités des logiciels et outils des prestataires. Elle peut ainsi pallier au défaut d'interopérabilité qui pourrait se produire.

La plate-forme doit assurer une trace des échanges. Elle doit retourner au CG ainsi qu'aux prestataires des messages indiquant des erreurs – erreurs de syntaxe, erreur sur les données, erreurs sur les contrôles de cohérence entre celles-ci.

En ce qui concerne la télégestion, la plate-forme doit pouvoir assurer, pour les prestataires qui le souhaitent, la transmission directe vers ceux-ci. Elle doit pouvoir recevoir les données saisies sur les différents systèmes de télégestion existants, ou mis en place par le CG et les transmettre au CG en format Esppadom.

Afin de pouvoir effectuer les différentes conversions nécessaires, la plate-forme doit gérer des tables de correspondance pour les différentes données identifiants nécessaires aux échanges, en particulier les services prestataires, les personnels, les personnes aidées, les nomenclatures et codes d'activités.

6 Sécurité et confidentialité des échanges de données

(Les règles de sécurité ne sont pas du domaine d'Esppadom mais il faut rappeler que les données et les échanges ainsi que les activités de traçabilité et contrôle doivent respecter les règles de sécurité et de protection des données personnelles (par exemple, ne pas utiliser le n° d'identification au Répertoire (NIR, dit n° de Sécurité sociale comme identifiant du bénéficiaire)

Les règles de sécurité devront être conformes au Référentiel Général de Sécurité (RGS), adossé au Référentiel Général d'Interopérabilité (RGI).

7 Ressources

Le standard Esppadom comprend une modélisation, un dictionnaire des données échangées, des XML Schema Definitions (XSD), indiquant le mapping avec les normes générales du CEFAC.

Il est accompagné de guides d'utilisation.

L'ensemble des documents se trouve en accès libre sur le site de l'association Edess.